



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire**
Bureau national des droits à conduire

Affaire suivie par : ED
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

*Paris, le
Réf. :*

13 juil. 2022

Maître,

En date du 27 juillet 2022, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Après un examen attentif, je vous informe que les rectifications nécessaires ont été apportées dans son dossier.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

*Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
l'adjointe à la cheffe du bureau national
des droits à conduire*